



Charte des temps collectifs

Année 2018/2019

ORGANISATEUR

Le R.P.A.M. de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

LIEU

Au Pôle petite enfance Service R.P.A.M. 1 faubourg de Montbéliard à Héricourt

Préambule

Le RPAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnelles de l'accueil individuel (*assistantes maternelles et gardes à domicile*).

Afin de remplir pleinement ses missions, le service RPAM apporte un soutien et un accompagnement aux assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Les valeurs du service :

Bienveillance : l'enfant est considéré comme une personne à part entière avec ses besoins, ses craintes, ses choix et ses émotions. Les gestes et les paroles des adultes sont doux et adaptés, de ce fait nous répondons aux besoins biologiques, moteurs et psycho-affectifs de l'enfant. Les doudous ou autres objets affectifs trouvent naturellement leurs places à certains moments si l'enfant en exprime le besoin.

Motricité et jeux libres : l'enfant est libre de faire ses propres découvertes. L'adulte l'accompagne ou l'observe dans les moments de jeux. La motricité libre est au cœur du projet du Pôle petite enfance. En laissant l'enfant libre de ses mouvements et en évitant de le mettre dans une position qu'il n'a pas acquise par lui-même, l'adulte lui offre la possibilité de découvrir son corps et de mieux appréhender le monde qui l'entoure. Lorsqu'une activité est proposée, elle n'est jamais imposée à l'enfant. Elle n'a pas pour but d'être productive, l'objectif principal étant la découverte et le plaisir.

Accompagnement à l'autonomie : l'aménagement des salles du Relais est conçu pour être accessible à l'enfant. L'adulte valorise son implication volontaire et prenons le temps des lui montrer précisément les gestes nécessaires.

Communication positive : il s'agit pour l'adulte de communiquer positivement avec l'enfant. Nous insistons sur ce qui est possible. Nous verbalisons ce que nous attendons de lui, nos sentiments et ce que nous pensons que l'enfant ressent sans l'affirmer.

Langue des signes : l'équipe propose d'utiliser certains mots en langue des signes en complément du langage verbal. Il s'agit de signes adaptés à la motricité de l'enfant qui lui permettent de s'exprimer plus facilement en attendant l'acquisition du langage oral.

Règlement des temps collectifs

Les participants aux temps collectifs

Les temps collectifs sont destinés aux **assistantes maternelles de la C.C.P.H.** accompagnées des enfants qu'elles accueillent ou de leurs propres **enfants âgés de moins de 3 ans** à l'inscription et non scolarisés. Lors des grèves, absences des enseignants ou autre situation les enfants scolarisés ne pourront pas accompagner les enfants inscrits aux temps collectifs.

En fonction de l'état de santé de l'enfant et/ou de l'assistante maternelle, l'équipe du Relais s'autorise à refuser l'accès aux temps collectifs.

S'ils le souhaitent, les parents des enfants accueillis chez une assistante maternelle peuvent assister à une séance de temps collectif pour découvrir ce qui s'y vit.

Modalités d'inscription

Les inscriptions aux différents ateliers se font uniquement par l'intermédiaire d'un formulaire de vœux que les assistantes maternelles de la C.C.P.H. reçoivent par courrier ou mail mi-juillet.

Les assistantes maternelles sont informées début septembre de la confirmation de leurs inscriptions aux différents temps d'éveil.

Les parents employeurs sont avertis de la participation de leur enfant aux temps collectifs par l'assistante maternelle. Ils signent dès lors une autorisation de participation pour leur enfant.

Cette fiche d'autorisation doit être remise aux animatrices du RPAM dès la première séance de participation sans quoi celle-ci sera impossible.

Il est conseillé à chaque assistante maternelle participante de conserver une copie de l'autorisation.

Horaires des séances

Les temps collectifs ont lieu **les mardis et vendredis de 9h00 à 10h45 uniquement pendant les périodes scolaires.**

Nouveau

Déroulement

Les temps collectifs du RPAM se déroulent de la façon suivante :

- Un temps d'accueil et de jeux libres,
- Un moment de regroupement autour d'un petit rituel musical,
- Un temps d'éveil et de découverte (Les enfants ne souhaitant pas participer, peuvent continuer à jouer librement),
- Tous ensemble, enfants et adultes, rangent les jeux et les jouets avant de s'installer pour un petit moment de retour au calme qui marque la fin de la séance.

Chacun est acteur de ce temps collectif, le rangement fait partie intégrante du déroulement de l'animation (si départ anticipé, merci de ranger une partie des jeux et jouets).

Le rôle des participants aux temps collectifs

Le rôle des animatrices du RPAM

Les animatrices sont garantes du cadre, elles veillent au respect des règles de vie, à la sécurité et au bien-être de chacun. Elles assurent le bon déroulement de la séance, tout en étant disponibles pour l'ensemble des participants et en favorisant une bonne dynamique de groupe. Elles favorisent les échanges entre enfants, adultes et enfants.

Le rôle de l'assistante maternelle

L'assistante maternelle est la personne repère de l'enfant. Elle assure sa sécurité physique et veille à son bien être affectif. Elle connaît ses besoins et sait s'y adapter. **L'assistante maternelle est actrice du temps collectif et participe aux différents moments. Elle apporte ses expériences et ses idées. Elle s'enrichit aussi des pratiques des autres en observant et en dialoguant.**

Constitution du groupe

Chaque séance permettra d'accueillir **40 personnes maximum**, adultes et enfants confondus.

En cas de nouvel accueil en cours d'année votre participation peut être remise en cause suivant le nombre de places restantes ou non. Il est donc important que vous en fassiez la demande aux membres de l'équipe rapidement.

Discrétion

Les animatrices du RPAM et les assistantes maternelles sont tenues d'observer les règles de discrétion professionnelle et de non jugement envers les familles, comme envers leurs collègues, qu'ils soient présents ou non. Les adultes veillent à ne pas parler en présence des enfants des difficultés personnelles ou professionnelles rencontrées par chacun. Tous respectent la confidentialité de l'histoire des enfants et de leurs familles.

Par respect pour le groupe et pour être disponible et à l'écoute de l'enfant, les adultes s'engagent à mettre leur téléphone portable en silencieux.

Bien – être de l'enfant

Vêtements, attention aux tâches : les ateliers d'éveil proposés aux enfants sont souvent « salissants » (*peinture, patouille, argile, encre, ...*). Les enfants seront en chaussettes avec antidérapants, en chaussons ou pieds nus. **Pour rappel, les bijoux, barrettes ou autres sont interdits.**

Droit à l'image

Au vu des problématiques du droit à l'image qu'induisent les réseaux sociaux, la responsabilité civile des assistantes maternelles et des animatrices du RPAM peut être engagée. Pour le respect de chacun et pour appliquer la même règle pour tous, seules les animatrices du RPAM peuvent prendre des photos individuelles.

Ces photos seront ensuite disponibles en format informatique sur simple demande des parents ou de l'assistante maternelle (*Pour toute demande merci de fournir une clef USB*). Les parents seront informés par les assistantes maternelles que des photos de groupe peuvent être prises par la presse en cas d'article pour la mise en valeur d'une activité ou action du service.